

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 15

Date de convocation :
23/03/2026

République Française

Commune de Montferrand

Procès-verbal de réunion

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, EVENO Mouna, FONQUERGNE Virginie, MELIX Chantal, RICARD Rachel, SANCHEZ Andréa, MM. ALBOUY Julien, CAUSEUR Christophe, GAY Dominique, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe, SICARD Yann.

Secrétaire de séance : M. MARSAC Alain

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 transmis au conseil municipal n'a fait l'objet d'aucun commentaire. Il a été approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Indemnités de fonctions des élus - l'article L2123-23 indique que les maires perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L2123-20, le barème suivant : population entre 500 et 999 habitants, 44,3 % de l'indice (brut terminal) et pour les adjoints ils perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L2123-20, le barème suivant : population entre 500 et 999 habitants, 11.77 % de l'indice (brut terminal) Le Conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire.

M. le maire ne souhaite pas percevoir l'intégralité de cette indemnité et propose un calcul qui pourrait correspondre à la strate de 600 habitants.

Le montant des indemnités de fonction est fixé aux taux suivants par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- Maire : 31.34% ;
- Adjoints : 8.24 %.

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Membres des commissions :

-Communication : M. Alain MARSAC, Mme Rachel RICARD, Mme Gisèle BIAU-PRADEL, M. Yann SICARD, Mme Andréa SANCHEZ, Mme Mouna EVENO.

-Finances : MM. Christophe PRADEL, Philippe RIVIERE, Mme Gisèle BIAU-PRADEL, Mme Christelle BELLEGO.

- Travaux : MM. Christophe PRADEL, Frédéric GILIS, Alain MARSAC, Yann SICARD, Christophe CAUSEUR, Mme Christelle BELLEGO, MM. Philippe RIVIERE, Julien ALBOUY.

- Chemins verts/Espaces verts/Journée citoyenne : Mme Rachel RICARD, MM. Frédéric GILIS, Alain MARSAC, Julien ALBOUY, Mme Chantal MELIX, MM. Dominique GAY, Yann SICARD, Mme Virginie FONQUERGNE.

- Affaires scolaires : Mmes Christelle BELLEGO, Andréa SANCHEZ, Chantal MELIX, Gisèle BIAU-PRADEL et Airoux (2délégués).

-Vie de la commune/Associations : M. Philippe RIVIERE, Mmes Christelle BELLEGO, Mouna EVENO, Virginie FONQUERGNE.

-Défense incendie : MM. Christophe PRADEL, Frédéric GILIS, Alain MARSAC, Christophe CAUSEUR, Julien ALBOUY.

Point 3 : Commission d'Appel d'Offres :

- Président : M. Christophe Pradel, Maire
- Membres titulaires : M. Julien ALBOUY, Mme Andréa SANCHEZ, M. GAY Dominique.
- Membres suppléants : Mme BELLEGO Christelle, MM. CAUSEUR Christophe, RIVIERE Philippe.

Point 4 : Nomination des élus dans les organismes extérieurs :

Désignation du correspondant défense – Mme Mouna EVENO (titulaire), M. RIVIERE Philippe (suppléant).
Désignation délégué au Syaden – M. Philippe RIVIERE (Titulaire), M. Christophe CAUSEUR (suppléant).
Représentant CLECT – M. Christophe PRADEL, Mme Chantal MELIX (suppléante).
Désignation du délégué au Syndicat le Fresquel – M. Philippe RIVIERE (Titulaire), M. Frédéric GILIS (suppléant).
Désignation du délégué Syndicat Hers Mort/Girou – M. Philippe RIVIERE (Titulaire), M. Frédéric GILIS (suppléant).
Désignation du délégué SMICTOM – M. Christophe PRADEL (Titulaire), MM. Yann SICAR D/ Julien ALBOUY (suppléants).

Point 5 : Monsieur le Maire présente aux nouveaux conseillers le Compte Financier Unique (CFU).

Point 6 : Monsieur le Maire procède à la présentation du Débat D'Orientation Budgétaire (DOB) à l'ensemble de l'équipe du conseil municipal.

Questions diverses :

La séance est levée à 22h.

Secrétaire de Séance,
A.MARSAC

Le Maire,
Ch. PRADEL

